

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

**OBJET :**

**Rapport annuel 2021  
du service public de  
l'eau potable**

**N°54/2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas GERARDIN, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/09/2022

**Présents :** Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur JOLY Philippe, Madame CHUI TI SING Liliane, Monsieur SABRIÉ Alain, Madame COURANT M-Christine, Monsieur VINCENT Alain, Monsieur NOIROT Michel, Madame MASSUCCO Isabelle, Madame VIAENE Nathalie, Monsieur CASTEL Roger, Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur CODOGNO Jean-Michel, Monsieur OLIVIERI Paul, Madame RUSSEL Delphine.

**Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :** Monsieur FRANCESCHI Alain à Monsieur VINCENT Alain, Madame VIVES Marie-Christine à Monsieur JOLY Philippe, Madame ADROVER Isabelle à Madame FOUASSE Bénédicte.

**Absent(s) :** Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques

**Secrétaire de séance :** Madame VIAENE Nathalie

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel pour l'année 2021 établi par le service public de l'eau potable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prend acte de ce rapport comprenant un rapport technique et financier.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré à Solliès-Ville,  
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,  
N. GERARDIN


Certifié exécutoire  
compte tenu :

- de la transmission en préfecture, le : **29 SEP. 2022**

- de la publication, le **29 SEP. 2022**





# Communauté de Communes

## Vallée du Gapeau

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



VALLÉE DU GAPEAU

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

## Exercice 2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice  
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007



1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés.....	5
1.5.	Eaux brutes .....	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	5
1.5.2.	Achats d'eaux brutes.....	6
1.6.	Eaux traitées.....	6
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020.....	6-7
1.6.2.	Production.....	8
1.6.3.	Achats d'eaux traitées .....	8
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	8
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	9
2.	Tarifcation de l'eau et recettes du service .....	9
2.1.	Modalités de tarifcation .....	9
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	11
2.3.	Recettes.....	12
3.	Indicateurs de performance.....	12
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) .....	13-14
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	14
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	15
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	15
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) .....	15
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) .....	16
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	16
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	17
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) .....	17
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	18
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	19
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) .....	19
3.9.	Taux de réclamations (P155.1) .....	20
4.	Financement des investissements.....	20
4.1.	Branchements en plomb.....	20
4.2.	Montants financiers.....	21
4.3.	État de la dette du service .....	21
4.4.	Amortissements .....	21
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service .....	21
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	22
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	22
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	22



**1. Caractérisation technique d****1.1. Présentation du territoire desservi**

Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

Nom de la collectivité : **CCVG : Communauté de Communes de la Vallée de Gapeau**

Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **Communauté de Communes.**

Compétences liées au service :

	Oui / Non
Production	Oui
Protection des ouvrages de prélèvement	Oui
Traitement	Oui
Transfert	Oui
Stockages	Oui
Distribution	Oui

(1) A compléter

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : **Tout le territoire de la CCVG**

Existence d'une CCSP  Oui  Non

Existence d'un schéma de distribution  Oui, date d'approbation\* :  Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT

Existence d'un schéma directeur  Oui, date d'approbation\* : .....  Non

Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : .....  Non

Existence d'un règlement de service :	OUI / NON	Date d'approbation
La Farlède	OUI	18/12/2020
Solliès-Pont	OUI	26/05/2010
Solliès-Ville	OUI	18/12/2015
Solliès-Toucas	OUI	10/12/2019
Belgentier	OUI	20/12/2012

\* Approbation en assemblée délibérante

## 1.2. Mode de gestion du service

- Le service est exploité en
- régie
  - régie avec prestataire de service
  - régie intéressée
  - gérance
  - délégation de service public : affermage
  - délégation de service public : concession

Délégation de Service Public	date de début de contrat	date de fin de contrat	Titulaire	Durée
Belgentier	01/01/13	31/12/21	Véolia	9 ans
Solliès-Toucas	01/01/20	31/12/24	Saur	4 ans
Solliès-Pont	01/07/10	30/06/22	Véolia	12 ans
Solliès-Ville	01/01/16	31/12/24	Véolia	8 ans
La Farlède	01/01/15	31/12/21	Véolia	7 ans
CCVG usine la Colle	01/01/13	31/12/21	Véolia	9 ans

## 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

CCVG	Population desservie 2020	Population desservie 2021
Belgentier	2 461	2461
Solliès-Toucas	5 756	5726
Solliès-Pont	11 310	11673
Solliès-Ville	2 494	2533
La Farlède	9 195	9462
<b>Total</b>	<b>31 216</b>	<b>31 855</b>

Le service public d'eau potable dessert 31 855 habitants au 31/12/2021 (31 216 au 31/12/2020).



## 1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 14 701 abonnés au 31/12/2021 (14 278 au 31/12/2020).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Communes	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Variation en %
Belgentier	958	966	0,84%
Solliès-Toucas	2 248	2 488	10,68%
Solliès-Pont	5 667	5 728	1,08%
Solliès-Ville	1 142	1 161	1,66%
La Farlède	4 263	4 358	2,23%
<b>Total</b>	<b>14 278</b>	<b>14 701</b>	<b>2,96%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 62,95 abonnés/km au 31/12/2021 (61,15 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,17 habitants/abonné au 31/12/2021 (2,19 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 112,18 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2021. (120,83 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2020)

## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 1 307 462 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2021 ; (1 343 825 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2020)

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Pompage des SENES	Eau souterraine	2 160 M3 / Jour	582 909	573 060	-1,69%
Forage des Fourniers	Eau souterraine	570 M3 / Jour	175 652	148 503	-15,46%
UP - Station Font du Thon	Source	1 300 M3 / Jour	440 284	427 012	-3,01%
UP - Pompage Font d'Ouvin	Eau souterraine	864 M3 / Jour	110 766	125 278	13,10%
UP - Source du Gavaudan	Source	173 M3 / Jour	34 214	33 609	-1,77%
<b>Total</b>			<b>1 343 825</b>	<b>1 307 462</b>	<b>-2,71%</b>

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 54,39%.

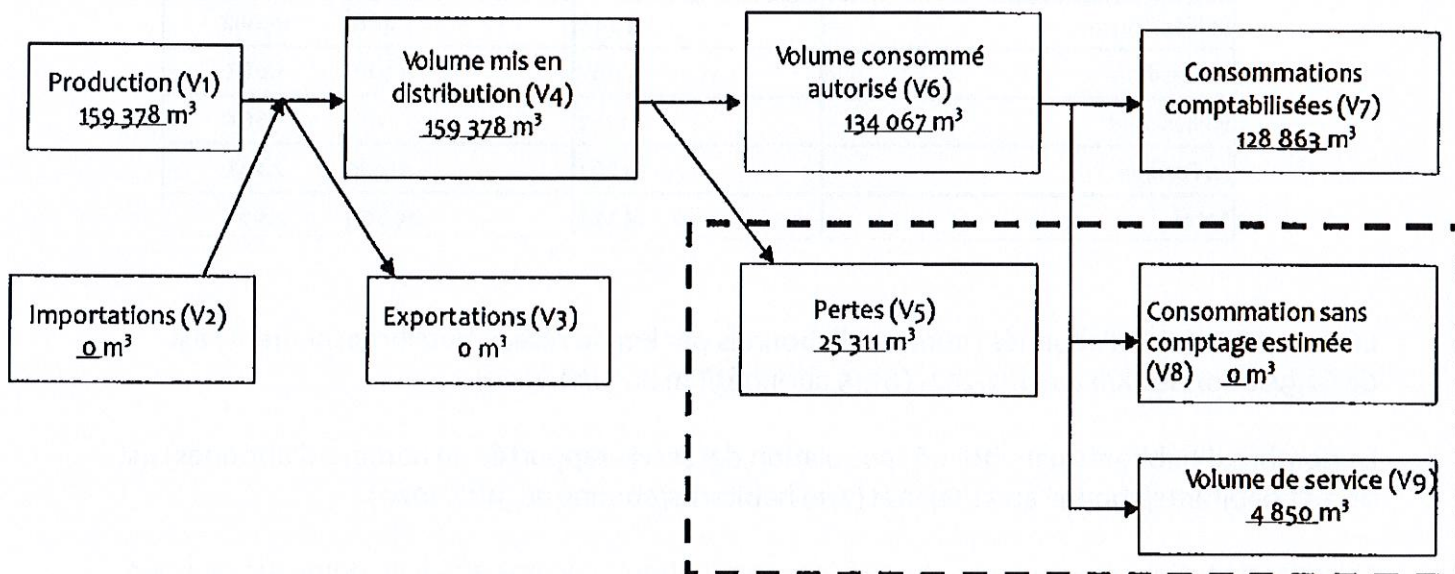
Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Observations
Canal de Provence	903 928	936 262	+3,59%

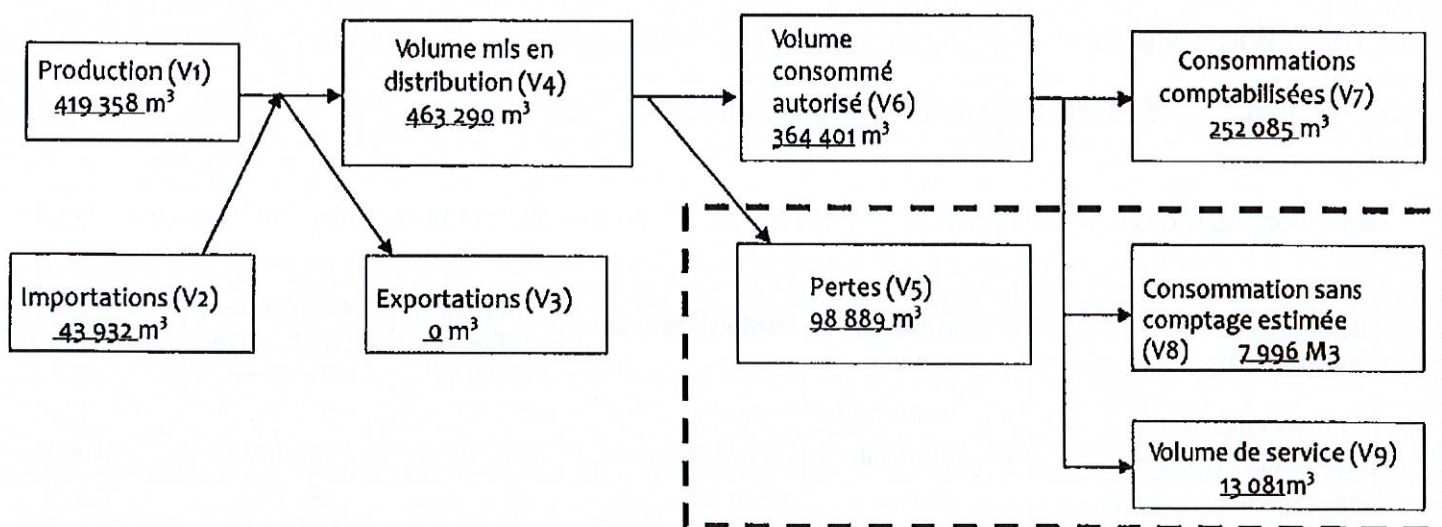
## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021

#### Belgentier



#### Solliès-Toucas





**AR Prefecture**

083-248300410-20220630-RAPPORT\_AEP\_21-CC  
 Recu le 29/09/2022  
 Publi le 29/09/2022

**Solliès-Pont**

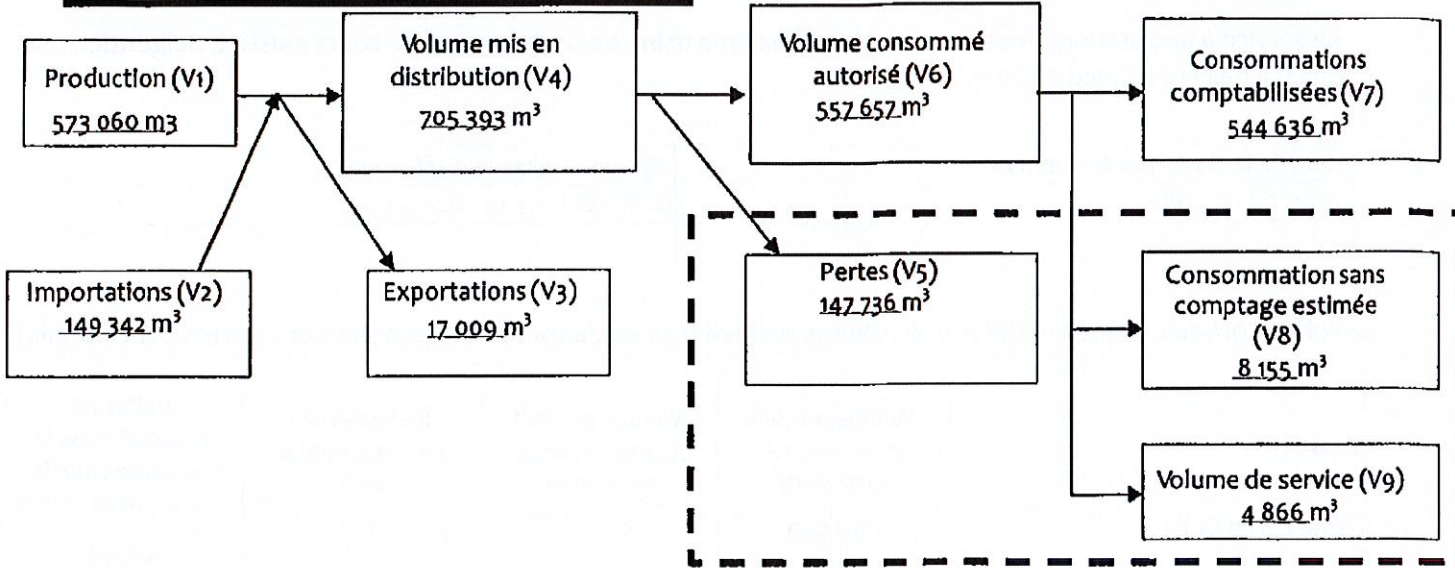
Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

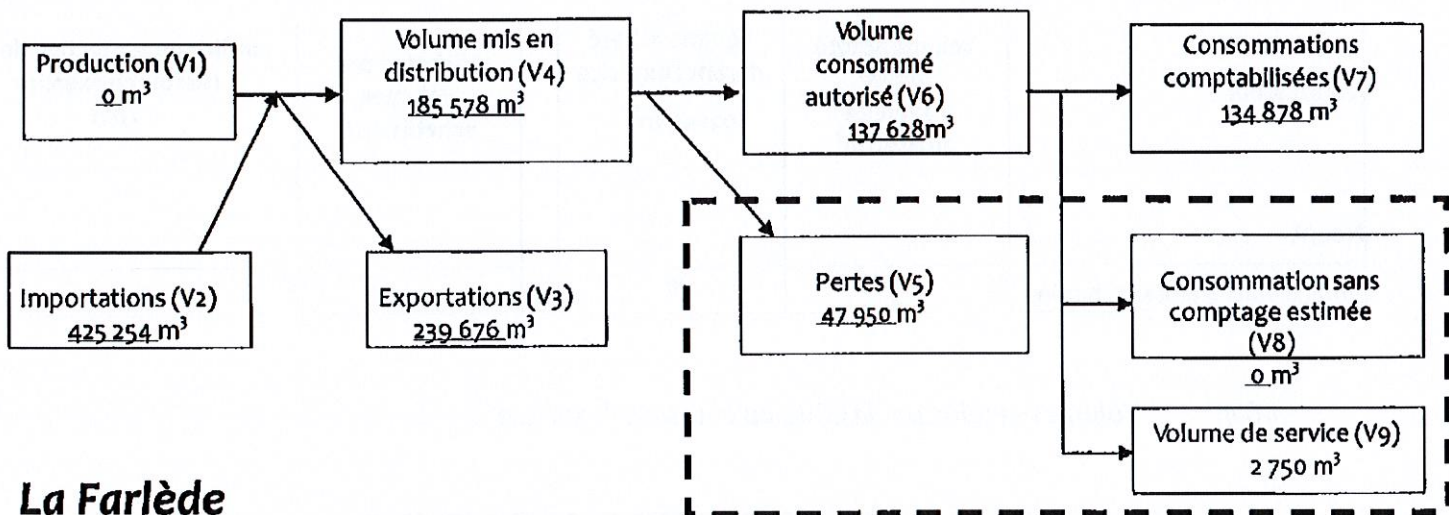
Affiché le



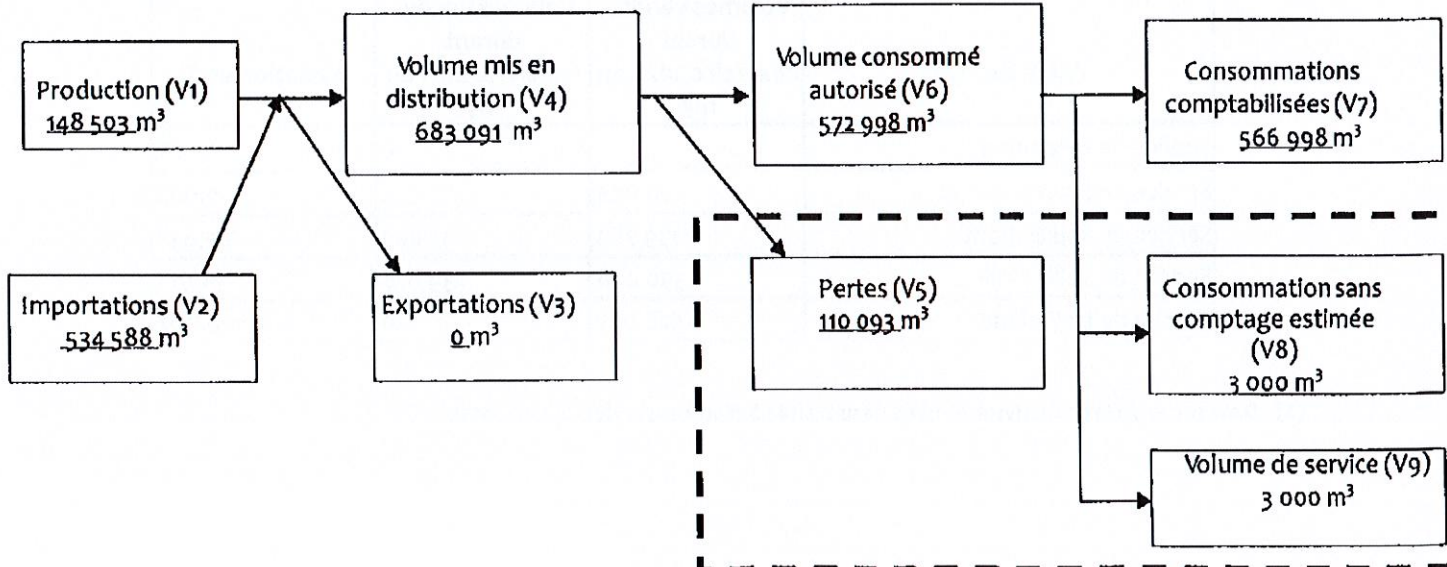
ID : 083-218301323-20220928-51\_2022-DE



**Solliès-Ville**



**La Farlède**



Le service a une station de traitement. Une deuxième usine de traitement en secours existe à Belgentier, mais elle n'a pas été activée en 2021.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Usine de La Colle	Désinfection au chlore gazeux

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Usine de La Colle	896 529	931 841	3,94%	Néant
Ressources communales	1 311 905	1 300 299	-0,88%	

### 1.6.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Néant				
Total d'eaux traitées achetées	0	0	%	

### 1.6.4. Volumes vendus par la CCVG au cours de l'exercice

Acheteurs (2)	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Service de Belgentier	0	0	0,00%
Service de Sollès-Toucas	51 044	0	-100,00%
Service de Sollès-Pont	139 784	17 009	-87,83%
Service de Sollès-Ville	390 448	239 676	-38,61%
Service de La Farlède	528 087	0	-100,00%

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



**1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)**

Linéaire de réseau de desserte en mill		
Collectivités	2020	2021
Belgentier	18 920	18 739
Solliès-Toucas	37 492	37 492
Solliès-Ville	25 267	20 028
Solliès-Pont	59 795	59 887
La Farlede	57 510	57 650
Réseau Intercommunal CCVG	17 228	17 225
<b>Total</b>	<b>216 212</b>	<b>211 021</b>

**2. Tarification de l'eau et recettes du service****2.1. Modalités de tarification**

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables sont les suivants :

CCVG	Frais d'accès au service HT:	
	01/01/2021	01/01/2022
Belgentier	42,43 €	18 € (sans déplacement) et 45 € (avec déplacement)
Solliès-Toucas	46,13 €	47,03 €
Solliès-Pont	58,99 €	60,76 €
Solliès-Ville	70,00 €	70,00 €
La Farlede	53,78 €	18 € (sans déplacement) et 45 € (avec déplacement)

**2.2. Facture d'eau type (D102.0)**

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) (REDEVANCE COMPRISES HORS ASSAINISSEMENT) sont :

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence : semestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Prix du service de l'eau potable											
Communes :	Belgentier		Solliès-Toucas		Solliès-Pont		Solliès-Ville		La Farède		
	Au 1/01/2021	Au 1/01/2022	Au 1/01/2021	Au 1/01/2022	Au 1/01/2021	Au 1/01/2022	Au 1/01/2021	Au 1/01/2022	Au 1/01/2021	Au 1/01/2022	
Tarifs											
Part collective											
Part fixe (HT par an )											
Abonnement	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €
Part proportionnelle (HT par an )											
Prix au M3	0,4000 €	0,4400 €	0,6477 €	0,6477 €	0,6994 €	0,6994 €	0,2522 €	0,5122 €	0,4120 €	0,5020 €	
Part du délégataire											
Part fixe (HT par an )											
Abonnement	27,5800 €	16,0000 €	25,9300 €	26,0900 €	17,1600 €	17,6800 €	57,3100 €	59,4600 €	43,1700 €	16,0000 €	
Part proportionnelle (HT par an )											
Prix au M3	0,6349 €	0,9800 €	0,4097 €	0,4121 €	0,4920 €	0,5068 €	1,1227 €	1,1649 €	0,9304 €	0,9800 €	
Taxes et redevances											
Taxes											
taux de TVA	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%
Redevances											
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	0,0665 €	0,0317 €	0,6360 €	0,6360 €	0,0960 €	0,0960 €	0,6830 €	0,6830 €	0,0650 €	0,0317 €	
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	0,2800 €	0,2800 €	0,2800 €	0,2800 €	0,2800 €	0,2800 €	0,2800 €	0,2800 €	0,2800 €	0,2800 €	0,2800 €





Communes :	Belgentier			Solliès-Toucas			Solliès-Pont			Solliès-Ville			La Farède		
	Volume M3	Montant AU 01/01/2021	Montant AU 01/01/2022	PU	N/N-1	Montant AU 01/01/2021	Montant AU 01/01/2022	PU	N/N-1	Montant AU 01/01/2021	Montant AU 01/01/2022	PU	N/N-1	Montant AU 01/01/2021	Montant AU 01/01/2022
Part de délégataire		103,77 €	133,60 €		28,75%	75,09 €	75,54 €		0,60%	76,20 €	78,50 €		3,02%	154,82 €	133,60 €
Part fixe (HT par an)		27,58 €	16,00 €		-41,99%	25,93 €	26,09 €		0,60%	17,16 €	17,68 €		3,03%	43,17 €	16,00 €
Abonnement															
Part proportionnelle (HT par an)															
Prix au M3	120	76,19 €	117,60 €	0,4121	54,35%	49,16 €	49,45 €	0,5068	3,01%	59,04 €	60,82 €	1,1649	3,76%	111,65 €	117,60 €
Part collectivité		48,00 €	52,80 €		10,00%	77,73 €	77,73 €		0,00%	83,93 €	83,93 €		0,00%	49,44 €	60,24 €
Part fixe (HT par an)		0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
Abonnement															
Part proportionnelle (HT par an)															
Prix au M3	120	48,00 €	52,80 €	0,6477	10,00%	77,73 €	77,73 €	0,6994	0,00%	83,93 €	83,93 €	0,5122	103,11%	49,44 €	60,24 €
Taxes et redevances		41,58 €	37,40 €		-10,05%	41,23 €	41,23 €		0,00%	45,12 €	45,12 €		0,00%	41,40 €	37,40 €
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	7,98 €	3,80 €	0,0536	-52,38%	7,63 €	7,63 €	0,0960	0,00%	11,52 €	11,52 €	0,0683	0,00%	7,80 €	3,80 €
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	33,60 €	33,60 €	0,2800	0,00%	33,60 €	33,60 €	0,2800	0,00%	33,60 €	33,60 €	0,2800	0,00%	33,60 €	33,60 €
Total € HT		193,35 €	223,80 €		15,75%	194,04 €	194,50 €		0,24%	205,25 €	207,54 €		1,12%	245,66 €	231,24 €
TVA		10,64 €	12,31 €			10,67 €	10,70 €			11,28 €	11,42 €			13,51 €	12,72 €
Total TTC		203,99 €	236,11 €		15,75%	204,73 €	205,20 €		0,23%	216,53 €	218,96 €		1,12%	259,17 €	243,96 €
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3		1,70 €	1,97 €		15,88%	1,69 €	1,71 €		1,18%	1,80 €	1,82 €		1,11%	2,16 €	2,03 €



### 2.3. Recettes

Recette Collectivité	
	Exercice 2021 en €
Belgentier	49 729,00 €
Sollès-Toucas	183 000,00 €
Sollès-Pont	306 661,00 €
Sollès-Ville	24 265,00 €
La Farlède	198 589,00€
CCVG	121 213,00 €
<b>Total</b>	<b>883 457,00 €</b>

Recette Exploitant	
	Exercice 2021 en €
Belgentier	108 503,00 €
Sollès-Toucas	493 400,00 €
Sollès-Pont	411 186,00 €
Sollès-Ville	218 270,00 €
La Farlède	707 176,00 €
CCVG	678 508,00 €
<b>Total</b>	<b>2 617 043,00 €</b>

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$



	Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
La Farlède	Microbiologie P101.1	100,00%	100,00%
	Paramètres physico-chimiques P102.1	100,00%	100,00%
Sollès-Pont	Microbiologie P101.1	100,00%	100,00%
	Paramètres physico-chimiques P102.1	100,00%	100,00%
Sollès-Ville	Microbiologie P101.1	100,00%	100,00%
	Paramètres physico-chimiques P102.1	100,00%	100,00%
Sollès-Toucas	Microbiologie P101.1	100,00%	100,00%
	Paramètres physico-chimiques P102.1	100,00%	100,00%
Belgentier	Microbiologie P101.1	100,00%	100,00%
	Paramètres physico-chimiques P102.1	100,00%	100,00%

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2019 (Indice modifié par arrêté du 2 décembre 2019). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2019 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.



	nombre de points	Belgentier		Solliès-Toucas		Solliès-Pont		Solliès-Ville		La Fertède		Réseau CCVG	
		valeur	point s	valeur	point s	valeur	point s	valeur	point s	valeur	point s	valeur	point s
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>													
VP-236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	Oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10
VP-237 - Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points non : 0 point	Oui	5	Oui	5	Oui	5	Oui	5	Oui	5	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)													
VP-238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15	Oui	15	Oui	15	Oui	15	Oui	15	Oui	15
VP-239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100,00 %	15	100,00 %	15	98,00 %	15	93,00 %	14	100,00 %	15	100,00 %	15
VP-240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Non	15	Non	15	Oui	15	Non	15	Non	15	Non	15
VP-241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)													
VP-242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	Oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10
VP-243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Non	0	Oui	10	Oui	10
VP-244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	Oui : 10 points non : 0 point	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Non concerné	Non concerné
VP-245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	Oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10
VP-246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Oui : 10 points non : 0 point	Non	0	Oui	10	Oui	10	Non	0	Oui	10	Non	0
VP-247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	Oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10
VP-248 - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif)	Oui : 10 points non : 0 point	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0
VP-249 - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Oui : 5 points non : 0 point	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P103-2B)</b>	120	-	85	-	95	-	100	-	71	-	95	-	75



### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

RENDEMENT DU RESEAU

P104.3	Exercice 2020	Exercice 2021
La Farlède	82,23%	83,40%
Sollies-Pont	80,10%	78,10%
Sollies-Ville	87,60%	89,40%
Sollies-Toucas	71,22%	58,96%
Belgentier	89,30%	84,70%
STEP CCVG	97,40%	98,10%

#### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de :

Indice linéaire des volumes non comptés

P105.3	Exercice 2020	Exercice 2021
La Farlède	6,20 m3/jour/km	5,70 m3/jour/km
Sollies-Pont	7,22 m3/jour/km	7,97 m3/jour/km
Sollies-Ville	7,13 m3/jour/km	6,56 m3/jour/km
Sollies-Toucas	12,5 m3/jour/km	15,41 m3/jour/km
Belgentier	2,93 m3/jour/km	4,25 m3/jour/km
Usine eau CCVG	3,68 m3/jour/km	2,87 m3/jour/km



**3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)**

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de :

Indice linéaire de pertes en réseau

P106.3	Exercice 2020	Exercice 2021
La Farlède	5,92 m3/jour/km	5,42 m3/jour/km
Sollies-Pont	6,62 m3/jour/km	7,37 m3/jour/km
Sollies-Ville	6,75 m3/jour/km	6,18 m3/jour/km
Sollies-Toucas	10,76 m3/jour/km	13,87 m3/jour/km
Belgentier	2,22 m3/jour/km	3,54 m3/jour/km
réseau CCVG	3,68 m3/jour/km	2,87 m3/jour/km
Moyenne pondérée CCVG	6,31 m3/jour/km	7,51 m3/jour/km

**3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)**

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de :

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

P107.2	Exercice 2020	Exercice 2021
La Farlède	0,35%	0,35%
Sollies-Pont	0,38%	0,46%
Sollies-Ville	0,00%	0,25%
Sollies-Toucas	0,00%	0,00%
Belgentier	0,00%	0,00%
STEP CCVG	0,00%	0,00%



### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau		
P108.3	Exercice 2020	Exercice 2021
La Farlède	40,00%	40,00%
Sollies-Pont	60,00%	60,00%
Sollies-Ville	0,00%	0,00%
Sollies-Toucas	Non Renseigné	Non Renseigné
Belgentier	80,00%	80,00%
STEP CCVG	40,00%	40,00%

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

### Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

#### 3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées		
P151-1	Exercice 2020	Exercice 2021
La Farlède	2,58 u/1000 abonnés	1,15 u/1000 abonnés
Solliès-Pont	1,41 u/1000 abonnés	1,05 u/1000 abonnés
Solliès-Ville	2,63 u/1000 abonnés	3,45 u/1000 abonnés
Solliès-Toucas	0,41 u/1000 abonnés	0,80 u/1000 abonnés
Belgentier	1,04 u/1000 abonnés	1,04 u/1000 abonnés

### 3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 8 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} \times 100$$

	D151-0 : Délai maximal d'ouverture des branchements	P152-0 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés
La Farlède	1 Jour	100,00%
Solliès-Pont	1 Jour	100,00%
Solliès-Ville	1 Jour	100,00%
Solliès-Toucas	2 Jour	98,30%
Belgentier	2 Jour	100,00%



### 3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2021
Encours de la dette en €	1 311 879,77 €
Epargne brute annuelle en €	768 318,81 €
Durée d'extinction de la dette en années	1,71

### 3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2020 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

P154	ANNEE 2020	ANNEE 2021
La Farlède	1,34%	0,73%
Solliès-Pont	1,28%	2,19%
Solliès-Ville	0,47%	0,81%
Solliès-Toucas	non renseigné	1,24%
Belgentier	0,64%	0,55%

**3.9. Taux de réclamations (P155.1)**

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute natures relatifs au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Le taux de réclamations est de :

Taux de réclamations		
P155-1	Exercice 2020	Exercice 2021
La Farlède	0,70 u/1000 abonnés	0,92 u/1000 abonnés
Sollès-Pont	1,59 u/1000 abonnés	2,79 u/1000 abonnés
Sollès-Ville	4,38 u/1000 abonnés	4,31 u/1000 abonnés
Sollès-Toucas	1,24 u/1000 abonnés	1,60 u/1000 abonnés
Belgentier	0 u/1000 abonnés	1,04 u/1000 abonnés



## 4. Financement des investissements

### 4.1. Branchements en plomb

Sans Objet

### 4.2. Montants financiers

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	704 784,26 €	405 884,22 €
Montants des subventions en €	0€	49 000 €
Montants des contributions du budget général en €	0€	0 €

Répartition des montants par communes	Exercice 2021
CCVG	22 612,42 €
La Farède	33 754,80 €
Sollès-Pont	137 222,56 €
Sollès-Ville	138 133,63 €
Sollès-Toucas	71 502,81 €
Belgentier	2 658 €
<b>Total</b>	<b>405 484,22 €</b>

### 4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 512 574,88 €	1 413 446,44 €
Montant remboursé durant l'exercice en €		
en capital	99 128,44 €	101 566,67 €
en intérêts	36 980,52 €	34 481,09 €

### 4.4. Amortissements

Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 333 948,18€ (350 917,72 € en 2020).



#### 4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Travaux de réduction de la vulnérabilité aux actes de malveillance sur les ouvrages de Solliès-Toucas	77 000 € H.T.

## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,

Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

P109-0 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité	2021	
	Nombre	Montant
La Farlède	10	1 930,00 €
Solliès-Pont	9	1 388,00 €
Solliès-Ville	0	0,00 €
Solliès-Toucas	0	0,00 €
Belgentier	2	180,00 €



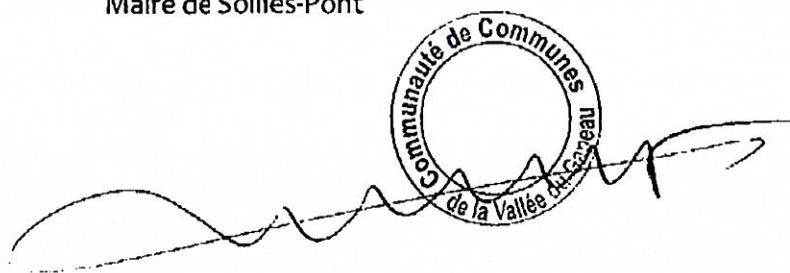
~~5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CCDF)~~

Sans Objet

Présenté lors de la séance du Conseil Communautaire du 30 juin 2022.

Docteur André GARRON

Président CCVG  
Maire de Solliès-Pont



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'A. Garron', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes de la Vallée du Crayon' around its perimeter. The signature is fluid and extends across the right side of the stamp.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

Bertrand  
Levrault

ID : 083-218301323-20220928-51\_\_2022-DE

---